

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RÉFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

66/434 du 29/12/84
DECRET N° /INTERPPS-DGPR-DGFC

Portant intégration et nomination de M.
sieur BASSOUAMINA (Albert) dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers -G.A.-
(Administration Générale).

-----000-----

LE PREMIER MINISTRE,

-----000-----

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.4.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des S/F;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.4.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent sub-
bir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et Les Diplômés de Grande
Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.02.62, ~~nom-~~
~~vié~~, Monsieur BASSOUAMINA (Albert), ~~né le 23 Novembre 1957 à Kinkala~~, titulaire du Di-
plôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Economie et Gestion Financière Internationales, obtenu à l'Université Louis PASTEUR de Strasbourg (FRANCE), est intégré
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Finan-
ciers -SAF- (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Sta-
giaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.06.74 susmen-
tionné, l'intéressé, est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice
890.

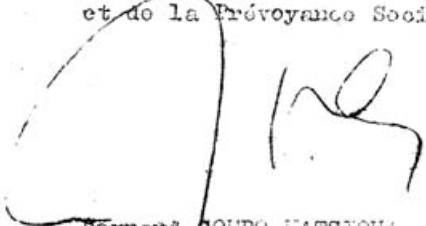
ARTICLE 3 :- ~~Monsieur~~ BASSOUAMINA (Albert) est mis à la disposition du Ministère des
Finances et du Budget.

ARTICLE 4 :- Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de
prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au JOF et communiqué par-
tout où besoin sera /-

BRASAVILLE, le 29 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Rafonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard CONDO MATSIOMA.-


Ange Edouard BOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JOREC 1
DGFP/DGFCB 3
DGFP/BST 2
D.G.B. 3
D.C.F. 1
MPB 2
D.A.E 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/BC 2.-